

Nom/Prénom du locataire : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Comment avez-vous connu le camping ?  par relation  site internet, lequel ? .....

autre .....

## Dates du séjour

Arrivée le : ..... Départ le : .....

## Je désire louer :

### Un chalet

- ..... chalet(s) 2 à 4 personnes (35 m<sup>2</sup>)
- ..... chalet(s) 4 à 6 personnes (35 m<sup>2</sup>)
- ..... chalet(s) 8 personnes (60 m<sup>2</sup>)
- ..... kit(s) lit double  ..... kit(s) lit simple
- TV

Nombre de personnes de 18 ans et + : .....

Nombre de personnes mineurs : .....

Nombre d'animaux : .....

### Un emplacement

- Tente  Caravane
- Camping-car  Caravane + tente
- Electricité

Nombre de personnes de :

18 ans et + : .....

7 à 17 ans : .....

2 à 6 ans : .....

Moins de 2 ans : .....

Nombre d'animaux : .....

## Personnes présentes au cours du séjour

Nom

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Prénom

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je vous transmets le contrat dûment rempli et signé, auquel je joins un acompte d'un montant de 30 % du séjour soit ..... €

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location ainsi que des tarifs et je déclare les accepter.**

Le ...../...../..... Signature du locataire

Précédé de la mention «lu et approuvé»

## EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- 1** - La réservation n'est effective et définitive qu'après avoir reçu le contrat daté et signé, accompagné d'un acompte de 30% de la somme du séjour ou bien directement par la réservation en ligne. L'option de réservation est maintenue 10 jours, passé ce délai, votre demande de réservation sera annulée. La location est personnelle, le preneur s'interdit de sous louer ou de céder la location à un tiers. Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un hébergement précis. Il n'y a pas de frais de réservation.
- 2** - Le paiement du solde du séjour s'effectue le jour de l'arrivée pour les locations chalets et le jour du départ pour les emplacements camping. Une caution de 214 € par chèque bancaire est demandée pour les locations chalets, restituée après état des lieux ou expédiée par courrier dans les 5 jours, en cas de départ en dehors des horaires prévus, déduction faite des éventuels frais de ménage (frais de ménage de 63 € déduite de la caution) et/ou de remise en état et/ou la valeur du matériel manquant ou détérioré.
- 3** - En cas d'arrivée retardée, vous devez nous en aviser par téléphone. Dans le cas contraire, la location sera attribuée à un autre client dès le lendemain 12h sans qu'aucun remboursement des sommes versées ne puisse être demandé.
- 4** - En cas d'annulation du séjour, un courrier doit être adressé au camping. Le désistement ne peut donner lieu au remboursement de l'acompte. Lorsque le séjour est commencé, il ne peut y avoir de remboursement possible pour cause de départ anticipé.
- 5** - Les locations chalets s'étendent du samedi au samedi en haute saison ; le reste de l'année le jour d'arrivée est libre.
- 6** - Les horaires de la réception sont variables selon les périodes. En juillet et août, ouverture de 8h à 12h et de 14h à 20h. En dehors de cette période, nous consulter.
- 7** - La location est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat entre 16h et 20h en haute saison et entre 16h et 19h en moyenne saison. Nous contacter en dehors de ces périodes.
- 8** - **Les départs en location chalets s'effectuent entre 8 h et 10 h sur rendez-vous selon les disponibilités du planning.**
- 9** - **Les emplacements camping sont disponibles à partir de 14 h en juillet et août ; et doivent être libérés au plus tard à midi.**
- 10** - L'utilisation de draps est obligatoire dans les locatifs.
- 11** - Un inventaire des lieux, mobiliers, matériels et ustensiles de cuisine a lieu au départ de chaque locataire. Celui-ci est tenu de contrôler le jour de son arrivée et de signaler toutes anomalies au plus tard le jour suivant l'arrivée. Toute réclamation qui sera faite la veille du départ ne sera pas prise en considération.
- 12** - L'installation de tente ou autre sur l'emplacement de la location sera soumis à un accord préalable. Un supplément sera demandé
- 13** - Le preneur s'engage à respecter scrupuleusement le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée. En particulier, il respectera les plantations, évitera de gêner ses voisins et cessera tout bruit de 23 h à 8 h.
- 14** - Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée sur l'état descriptif, la direction se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires, de percevoir une majoration ou rompre le contrat de location sans indemnisation.
- 15** - Il est interdit de fumer dans les locatifs et salles communes du camping.
- 16** - Les chiens et les chats uniquement sont acceptés, ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Les propriétaires sont tenus d'éliminer les salissures qu'ils occasionnent. Les chiens de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> catégories sont interdits.
- 17** - « L'accès à la piscine et au parc aquatique (l'été) est gratuit. Le preneur est tenu de respecter le règlement de la piscine municipale. Les enfants demeurent sous l'entière responsabilité des parents. La piscine n'est pas une garderie ; tout enfant de moins de 10 ans doit être accompagné d'un adulte. À partir du 7 avril, la piscine et le parc aquatique seront exceptionnellement fermés pour travaux.
- 18** - Le tarif inclus : l'accès aux sanitaires, l'eau et l'électricité pour les locatifs, l'accès à la piscine municipale (selon leurs horaires), les animations en juillet/août, l'aire de jeux pour enfants, salle de jeux et de tv, l'accès WIFI.
- 19** - Les véhicules des visiteurs doivent être stationnés à l'entrée du camping ou à l'extérieur de celui-ci.
- 20** - La responsabilité du camping au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :
  - vol, perte ou dommage, de quelque nature que ce soit pendant ou suite à un séjour,
  - nuisances dues aux phénomènes naturels ou industriels,
  - panne ou mise-en hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installation du camping ; mesures ponctuelles, prises par la direction du camping ou de la piscine, de limitation ou d'interdictions d'accès à certaines installations, pour le respect des normes de sécurité.
- 21** - Les litiges éventuels seront de la compétence du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.
- 22** - Les personnes présentes au cours du séjour autorisent le camping à utiliser à titre gracieux des photographies prises durant le séjour. Les photographies pourront être exploitées par le camping, exclusivement sur ses différents supports de communication.